

Département de MOSELLE

Arrondissement de CHATEAU-SALINS

Commune de LAGARDE

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 08

LAGDEL2012.7.1

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal  
conv. du 18 janvier 2012**

**Séance du 24 janvier 2012**

Sous la présidence de M. ZIEGLER Serge, Maire

Présents : MM. MANDOIS Alain - BREGEARD Pierre -VALLE Jean-Marie - FOLNY Patrice -  
NOYE Patrick - BIER Philippe - JAHN Marc

Absent Excusé : M. LARDIN Dominique.

**Objet : Concours du receveur Municipal. Attribution d'indemnité.**

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centraliseurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Anne-Cécile HELSTROFFER , receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30 € pour l'année.

Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire

Serge ZIEGLER